

Zone d'aviation commerciale

Bâtiment pour Entreposage de Matériel d'Assistance (BEMA)

En EURO HT (à compter du 01/04/2025)

	Par m ² et par an
Bureaux Rdc/Etage	186,66
Surface de hangar cloisonnée chauffée	171,84
Surface de hangar non cloisonnée non chauffée	125,56
Surface de hangar cloisonnée non chauffée	146,30

Appareaux et place de stationnement véhicule

En EURO HT (à compter du 01/04/2025)

	Par m ² et par an
Zone de stockage d'appareaux éloignée <i>(Toutes les zones de stockage en dehors des zones de proximité)</i>	7,68
Zone de stockage d'appareaux de proximité <i>(Près des postes avions)</i>	16,26
Place de stationnement pour véhicule (à l'unité)	197,82

Redevance de mise à disposition de prises pour chargeur matériel aéroportuaire

En EURO HT (à compter du 01/04/2025)

	Redevance Annuelle
Redevance de mise à disposition de prises pour chargeurs matériel aéroportuaire	857,55

Cette redevance est associée à la location de places et à la facturation des consommations électriques.

Redevance de mise à disposition de prises pour chargeur véhicule léger électrique

En EURO HT (à compter du 01/04/2025)

	Redevance Annuelle
Redevance de mise à disposition de prises pour chargeurs véhicule léger électrique	509,86

Cette redevance est associée à la location de places de stationnement véhicule et à la facturation des consommations électriques.

Emplacement pour prises électriques de chargement de matériel aéroportuaire

En EURO HT (à compter du 01/04/2025)

	Montant HT par an
<u>Places de Proximité :</u>	
Places de 2 * 5m = 10m ²	162,57
Places de 2,5 * 8,5m = 21,25m ²	345,47
Places de 3 * 8,5m = 25,5m ²	414,56
<u>Places Eloignées :</u>	
Places de 2,4 * 5m = 12m ²	92,18

Borne de recharge électrique (Véhicule léger) côté piste

En EURO HT (à compter du 01/04/2025)

	Montant HT par an et par point de recharge
Assistance, supervision et maintenance	500,00
Consommation électrique (au tarif en vigueur page 12 de la brochure tarifs extra aéronautiques NANTES)	

Tarif du renouvellement d'une carte de recharge : 50 euros HT